

**ARRÊTÉ**  
**PORTANT DELEGATION DE FONCTIONS ET DE SIGNATURE AUX ADJOINTS**  
**D'ASTREINTE.**

**Le Maire de la Ville d'Eysines,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2122-18, L.2122-20, L.2212-2 et s., L. 2213-7 et s.,

**Vu** le Code de la Santé Publique, notamment son article L.3213-2,

**Vu** le Code de la Construction et de l'Habitation, notamment ses articles L.511-1 et s.,

**Vu** le Code de la Sécurité Intérieure, notamment son article L.731-3,

**Vu** le Procès-verbal d'installation du Conseil Municipal du 21 mars 2026 pour procéder à l'élection du Maire et des Adjointes,

**Vu** la délibération n°03 du 21 mars 2026 portant détermination du nombre d'adjoints,

**Vu** la délibération n°04 du 21 mars 2026 portant élection des Adjointes,

**Vu** la délibération du Conseil Municipal n°06 en date du 21 mars 2026, par laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire le pouvoir d'intenter au nom de la Ville les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, et comprenant notamment les dépôts de plainte,

**Considérant** qu'il convient d'assurer 24 heures sur 24 heures la sécurité et la protection des personnes et des biens sur le territoire de la Ville et plus généralement l'ordre public,

**Qu'à cet effet**, un dispositif d'astreinte assuré par les Adjointes au Maire est organisé par la Ville ; que ces astreintes sont effectuées par un Adjoint au Maire, à compter de chaque vendredi midi, pour une durée d'une semaine, en dehors des horaires d'ouverture de la Mairie, les week-end et jours fériés,

**Considérant** que dans ce cadre, l'Adjoint d'astreinte doit pouvoir signer des arrêtés de police administrative générale et spéciale; qu'il doit également être habilité, en cas de nécessité, à porter plainte au nom de la Ville,

**Qu'ainsi**, dans un souci de continuité de bonne administration et de permanence des services publics communaux et de maintien de l'ordre public, il convient de déléguer une partie des fonctions et de signature du Maire aux Adjointes pour la période durant laquelle ils assurent leurs astreintes respectives.

## ARRÊTE

**Article 1 :** Uniquement pendant la période durant laquelle ils assurent leurs astreintes respectives, délégation de fonctions et de signature est accordée aux Adjointes suivants pour toute question urgente à traiter, y compris dans les matières ne relevant pas de leur délégation respective :

Monsieur Julien OLIVIER, 1<sup>er</sup> Adjoint  
Madame Véronique JUSOT, 2<sup>ème</sup> Adjointe  
Monsieur Jean-Luc MESPLÈDE, 3<sup>ème</sup> Adjoint  
Madame Laurence PUYOOU, 4<sup>ème</sup> Adjointe  
Monsieur Richard CABRAFIGA, 5<sup>ème</sup> Adjoint  
Madame Christine SEGUINAU, 6<sup>ème</sup> Adjointe  
Monsieur Olivier TASTET, 7<sup>ème</sup> Adjoint  
Madame Anne-Gaëlle MC NAB, 8<sup>ème</sup> Adjointe  
Monsieur Pierre MARQUETTE, 9<sup>ème</sup> Adjoint

Cette délégation est partagée et elle s'effectuera selon l'ordre défini par le tableau des astreintes.

**Article 2 :** Les Adjointes d'astreinte mentionnés ci-dessus sont habilités, sous ma surveillance et ma responsabilité, à prendre toutes les mesures urgentes et signer les actes nécessaires, notamment :

- les actes de police et autorisations administratives liés aux opérations funéraires,
- les arrêtés prescrivant une admission en soins psychiatriques sans consentement,
- les dépôts de plainte, le cas échéant avec constitution de partie civile en vue d'obtenir réparation de l'ensemble des préjudices subis par la Ville,
- les arrêtés de police nécessaires à la sécurité des biens et des personnes,
- les actes d'engagement des dépenses urgentes (relogement, travaux, surveillance de la voie publique, etc.),
- les courriers, bordereaux et toute correspondances nécessaires dans le cadre de la situation d'urgence.

**Article 3 :** La signature des actes pris dans le cadre de cette délégation sera précédée de la mention « *Pour le Maire et par délégation, prénom nom, l'Adjoint d'astreinte* ». En outre, les actes administratifs pris dans le cadre de la période astreinte devront comporter dans les visas la mention du présent arrêté portant délégation de fonctions et de signature.

**Article 4 :** Outre les recours gracieux qui s'exercent dans le même délai, le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité, devant le Tribunal Administratif de Bordeaux - 9 rue Tastet, CS 21490, 33063 Bordeaux Cedex – ou par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 5 :** Le Maire et le Directeur Général des Services sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- transmis au contrôle de légalité,
  - transmis au Trésorier Principal,
  - publié sur le site Internet de la Ville,
- et dont une ampliation sera transmise à l'intéressé.

**Certifié exécutoire par le Maire d'Eysines**

Transmission Préfecture, le...23...03...2026  
Publication sur le site de la Ville, le...23...03...2026



Fait à Eysines, le 23 mars 2026  
Le Maire

Christine BOST

**2026\_02****Identifiant FAST :** ASCL\_2\_2026-03-23T17-12-36.00 ( MI268515482 )**Identifiant unique de l'acte :** 033-213301625-20260323-2026\_02-AR ( Voir l'accusé de réception associé )**Objet de l'acte :** Arrêté de délégation de fonctions et de signature aux adjoints d'astreinte: OLIVIER Julien, JUSOT Véronique, MÉSPLEDE Jean-Luc, PUYOOU Laurence, CABRACCA Riccardo, SEGUINAU Christine, TASTET Olivier, MC NAB Anne-Gaëlle, MARQUETTE Pierre pour la mandature 2026-2032**Date de décision :** Mar 23, 2026 12:00:00 AM**Nature de l'acte :** Actes réglementaires**Matière de l'acte :** 5. Institutions et vie politique  
5.5. Delegation de signature  
5.5.1. adjoints et conseillers délégués (permanente)**Identifiant unique de l'acte antérieur :****Acte :** Arrêté délégation adjoints astreinte...**Préparé**

Date 23/03/26 à 17:12

Par SAPINSKI ALEXANDRA**Transmis**

Date 23/03/26 à 17:12

Par SAPINSKI ALEXANDRA**Accusé de réception**

Date 23/03/26 à 17:18



